

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

17 MARS 1961

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

4^e ANNÉE N° 20

SOMMAIRE

COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

AVIS DE CONCOURS GÉNÉRAUX

<i>Communiqué</i>	493/61
<i>Dispositions communes aux concours de recrutement dont les avis sont publiés dans le «Journal officiel» par les institutions des Communautés</i>	493/61
<i>Avis de concours n° CJ/12 (un caissier-comptable au service financier de la Cour de justice)</i>	495/61
<i>Avis de concours n° CJ/13 (un assistant-adjoint dans le service intérieur de la Cour de justice)</i>	496/61
<i>Avis de concours n° CJ/14 (une secrétaire sténo-dactylo d'expression française)</i>	497/61

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LE COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Informations

<i>Règlement intérieur (modifications intervenues depuis la publication au Journal officiel des Communautés européennes n° 25 du 18 avril 1959)</i>	498/61
<i>Composition du bureau du Comité économique et social (modification intervenue depuis la publication au Journal officiel des Communautés européennes n° 69 du 11 novembre 1960)</i>	499/61
<i>Remplacement de membres de différentes sections spécialisées</i>	499/61

ANNEXE
AU JOURNAL OFFICIEL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES N° 20
DU 17 MARS 1961

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

Avis

Les **documents de séance** et les **débats** de l'Assemblée parlementaire européenne paraissent régulièrement comme annexes au *Journal officiel des Communautés européennes*.

Pour l'année parlementaire 1960-1961 a déjà figuré en annexe au Journal officiel la liste des **documents de séance** suivants:

- Doc. 1 à 22 (23 février au 30 avril 1960): voir annexe au Journal officiel n° 29 du 30 avril 1960;
- Doc. 23 à 60 (30 avril au 30 juin 1960): voir annexe au Journal officiel n° 49 du 27 juillet 1960.

Avec le catalogue ci-après, relatif aux documents 61 à 114 (16 août 1960 au 20 janvier 1961), s'achève la série des documents de séance se rapportant à l'année parlementaire 1960-1961.

Ce catalogue se complète d'une liste récapitulative de tous les **débats** de l'année parlementaire écoulée, classés dans l'ordre chronologique des sessions.

Les intéressés peuvent souscrire un abonnement annuel aux publications de l'année parlementaire 1961-1962 dans les mêmes conditions que l'année précédente:

Documents de séance	frb. 250.— (NF 24,50)
Débats	frb. 500,— (NF 49,—)

En dehors des abonnements mentionnés ci-dessus, des exemplaires isolés seront mis en vente au prix de frb. 6,— (NF 0,60) par cahier de 16 pages ou fraction de 16 pages.

Les commandes doivent être adressées exclusivement au service des publications des Communautés européennes, Luxembourg.

A. Documents de séance

1960-1961

(Suite)

Document	Titre	Date
61 ⁽¹⁾	Consultation demandée à l'Assemblée parlementaire européenne par le Conseil de la Communauté économique européenne sur la proposition de règlement et de directives concernant la libre circulation des travailleurs dans la Communauté	16 août 1960
62 ⁽¹⁾	Consultation demandée à l'Assemblée parlementaire européenne par le Conseil de la Communauté économique européenne sur la proposition d'un programme général pour la suppression des restrictions à la libre prestation des services, conformément à l'article 63, paragraphe 1, du traité C.E.E.	19 septembre 1960
63	Rapport de M. Posthumus - commission pour la politique énergétique - sur des problèmes relatifs au pétrole et au gaz naturel	5 octobre 1960
64	Proposition de question de MM. Birkelbach, Pleven et Poher à adresser par l'Assemblée parlementaire européenne à la Commission de la C.E.E.A.	16 septembre 1960
65	Proposition de question de MM. Birkelbach, Pleven et Poher à adresser par l'Assemblée parlementaire européenne à la Haute Autorité de la C.E.C.A.	16 septembre 1960
66	Proposition de question de MM. Birkelbach, Pleven et Poher à adresser par l'Assemblée parlementaire européenne à la Commission de la C.E.E.	16 septembre 1960
67	Rapport de M. Rubinacci - commission de affaires sociales - ayant pour objet la consultation demandée à l'Assemblée parlementaire européenne par le Conseil de la C.E.E. sur la proposition de règlement et de directives concernant la libre circulation des travailleurs dans la Communauté (doc. 61)	5 octobre 1960
67/1 à 67/5	Amendements	12/13 octobre 1960
68	Rapport de M. Battista - commission des affaires politiques et des questions institutionnelles - sur l'opportunité de présenter à la Commission de l'Euratom, à la Haute Autorité de la C.E.C.A. et à la Commission de la C.E.E., conformément à l'article 28 du règlement, les questions proposées par MM. Birkelbach, Pleven et Poher (doc. 64, 65 et 66)	6 octobre 1960
69	Rapport de M. Kreyssig - commission du marché intérieur de la Communauté - sur certaines questions relatives à la libre circulation des marchandises et à la politique de concurrence dans la Communauté économique européenne	13 octobre 1960
70	Rapport complémentaire de M. Boscary-Monsservin - commission de l'agriculture - sur l'orientation de la politique agricole commune	5 octobre 1960
70/1 à 70/21	Amendements	12/14 octobre 1960
71	Rapport de M. Blaisse - commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers - sur la politique commerciale de la C.E.E. et les relations économiques avec les pays tiers	7 octobre 1960

(1) Document paru sous la responsabilité du Conseil. Les exemplaires édités sous forme de documents de séance de l'Assemblée parlementaire européenne sont réservés exclusivement aux membres de l'Assemblée.

Document	Titre	Date
71/1 à 71/6	Amendements	14/17 octobre 1960
72	Rapport intérimaire de M. Geiger - commission de la recherche scientifique et technique - sur la question de la création d'une Université européenne	11 octobre 1960
73 (1)	Consultation demandée à l'Assemblée parlementaire européenne par le Conseil de la Communauté européenne de l'énergie atomique sur le projet de statut des fonctionnaires de la Communauté (article 186 du traité de l'Euratom)	12 octobre 1960
74 (1)	Consultation demandée à l'Assemblée parlementaire européenne par le Conseil de la Communauté économique européenne sur le projet de statut des fonctionnaires de la Communauté (article 212 du traité de la C.E.E.)	12 octobre 1960
75	Proposition de résolution de MM. Müller-Hermann , Corniglion-Molinier et Kapteyn sur le problème des voies de communication européenne	13 octobre 1960
76	Proposition de résolution de M. Drouot-L'Hermine tendant à créer une carte d'identité unique pour tous les ressortissants des États membres des Communautés européennes	14 octobre 1960
77	Rapport complémentaire de M. Kreyssig - commission du marché intérieur de la Communauté - sur certaines questions relatives à la libre circulation des marchandises et à la politique de concurrence dans la Communauté économique européenne	18 octobre 1960
77/1	Amendement	18 octobre 1960
78	Rapport de M. Janssen - commission de la recherche scientifique et technique - sur la recherche scientifique et technique dans le cadre de l'Euratom	7 novembre 1960
79	Rapport de M. Santero - commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire - sur les problèmes de sécurité, d'hygiène du travail et de protection sanitaire dans le cadre de la Communauté économique européenne et de l'Euratom et sur les questions du contrôle de sécurité dans le cadre de l'Euratom	7 novembre 1960
80 (1)	Projet de budget de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour l'exercice 1961, établi par le Conseil	26 octobre 1960
81 (1)	Projet de budget de la Communauté économique européenne pour l'exercice 1961, établi par le Conseil	26 octobre 1960
82 (1)	Projet de budget de recherches et d'investissement de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour l'exercice 1961, établi par le Conseil	26 octobre 1960
83	Rapport de M. Peyrefitte - commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer et délégation de l'Assemblée parlementaire européenne chargée d'une mission d'étude et d'information dans certains pays et territoires d'outre-mer - sur les problèmes politiques et juridiques relatifs à l'association de la Communauté avec les pays et territoires d'outre-mer, examinés au cours de la deuxième mission d'étude et d'information	7 novembre 1960

(1) Document paru sous la responsabilité du Conseil. Les exemplaires édités sous forme de documents de séance de l'Assemblée parlementaire européenne sont réservés exclusivement aux membres de l'Assemblée.

Document	Titre	Date
84	Rapport de M. Faure - commission des affaires politiques et des questions institutionnelles - sur la fusion des exécutifs des Communautés européennes	7 novembre 1960
85	Rapport de M. De Block - commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer et délégation de l'Assemblée parlementaire européenne chargée d'une mission d'étude et d'information dans certains pays et territoires d'outre-mer - sur les problèmes économiques relatifs à l'association de la Communauté avec les pays et territoires d'outre-mer, examinés au cours de la deuxième mission d'étude et d'information	16 novembre 1960
86	Rapport de M. Pedini - commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer et délégation de l'Assemblée parlementaire européenne chargée d'une mission d'étude et d'information dans certains pays et territoires d'outre-mer - sur les problèmes sociaux relatifs à l'association de la Communauté avec les pays et territoires d'outre-mer, examinés au cours de la deuxième mission d'étude et d'information	16 novembre 1960
87	Rapport de M. Dehousse - commission des affaires politiques et des questions institutionnelles - sur la politique étrangère des États membres en rapport avec les Communautés européennes	17 novembre 1960
88	Rapport complémentaire de M. van der Goes van Naters - commission des affaires politiques et des questions institutionnelles - sur les problèmes que posent les relations des Communautés européennes avec l'extérieur, en particulier le droit de légation et de pavillon	17 novembre 1960
88/1	Amendement	19 novembre 1960
89	Rapport de M. Schuijt - commission des affaires politiques et des questions institutionnelles - sur les problèmes de l'information dans les Communautés européennes	18 novembre 1960
90	Rapport de M. Müller-Hermann - commission des transports - sur le problème de l'infrastructure européenne des transports	17 novembre 1960
91	Proposition de résolution de M. Armengaud tendant à instaurer une politique énergétique communautaire	8 décembre 1960
92	Rapport de M. Janssen - commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne et du budget des Communautés - sur les projets de budget de fonctionnement de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique et sur le projet de budget de recherches et d'investissement de la Communauté européenne de l'énergie atomique relatifs à l'exercice 1961	18 novembre 1960
93	Rapport intérimaire du Mme De Riemaeker-Legot - commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne et du budget des Communautés - ayant pour objet la consultation demandée à l'Assemblée parlementaire européenne sur le projet de statut des fonctionnaires de la C.E.E. et de l'Euratom	18 novembre 1960
94	Rapport complémentaire de M. Janssen - commission de la recherche scientifique et technique - sur la recherche scientifique et technique dans le cadre de l'Euratom	19 novembre 1960
95	Rapport complémentaire de M. Santero - commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire - sur les problèmes de sécurité, d'hygiène du travail et de protection sanitaire dans le cadre de la Communauté économique européenne et de l'Euratom ainsi que sur les questions du contrôle de sécurité dans le cadre de l'Euratom	21 novembre 1960

Document	Titre	Date
96	Rapport complémentaire de M. Scheel - commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer et délégation de l'Assemblée parlementaire européenne chargée d'une mission d'étude et d'information dans certains pays et territoires associés d'outre-mer - sur les problèmes de l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté économique européenne	22 novembre 1960
96/1 à 96/4	Amendements	23/24 novembre 1960
97	Proposition de résolution de M. Margulies tendant à assurer au secrétariat général de l'Assemblée parlementaire européenne de meilleures conditions de travail	22 novembre 1960
98	Rapport complémentaire de M. Battista - commission des affaires politiques et des questions institutionnelles - sur la fusion des exécutifs des Communautés européennes	23 novembre 1960
99	Rapport complémentaire de M. Schuijt - commission des affaires politiques et des questions institutionnelles - sur les problèmes de l'information dans les Communautés européennes	23 novembre 1960
100	Proposition de résolution de MM. Bertrand, Dehousse et Drouot-L'Hermine - groupes politiques - relative au projet de statut des fonctionnaires de la C.E.E. et de l'Euratom	23 novembre 1960
101	Proposition de résolution de MM. Poher, van Dijk et Birkelbach relative à la création d'une commission temporaire spéciale chargée d'une mission d'étude et d'information dans les pays et territoires d'outre-mer	23 novembre 1960
102	Rapport complémentaire de M. Janssen - commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne et du budget des Communautés - sur les projets de budget de fonctionnement de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique et sur le projet de budget de recherches et d'investissement de la Communauté européenne de l'énergie atomique relatifs à l'exercice 1961	23 novembre 1960
102/1 à 102/3	Amendements	24 novembre 1960
103 ⁽¹⁾	Consultation demandée à l'Assemblée parlementaire européenne par le Conseil de la Communauté économique européenne sur la proposition d'un premier règlement du Conseil concernant l'application de certaines règles de concurrence à la production et au commerce des produits agricoles en vertu de l'article 42 du traité C.E.E.	12 décembre 1960
104 ⁽¹⁾	Consultation demandée à l'Assemblée parlementaire européenne par le Conseil de la Communauté économique européenne sur la proposition d'un premier règlement d'application des articles 85 et 86 du traité C.E.E.	décembre 1960
105	Lettres adressées respectivement par le président du Conseil de la Communauté économique européenne et par le président du Conseil de la Communauté européenne de l'énergie atomique au président de l'Assemblée parlementaire européenne en réponse à la résolution adoptée par l'Assemblée parlementaire européenne le 24 novembre 1960 et concernant les budgets des Communautés	14 décembre 1960

⁽¹⁾ Document paru sous la responsabilité du Conseil. Les exemplaires édités sous forme de documents de séance de l'Assemblée parlementaire européenne sont réservés exclusivement aux membres de l'Assemblée.

Document	Titre	Date
106	Rapport intérimaire de M. van der Ploeg - commission de l'agriculture - sur la situation sociale des travailleurs agricoles salariés	6 janvier 1961
107	Rapport intérimaire de M. Martin Schmidt - commission de l'agriculture - ayant pour objet la consultation demandée à l'Assemblée parlementaire européenne par le Conseil de la C.E.E. sur un premier règlement concernant l'application de certaines règles de concurrence à la production et au commerce des produits agricoles en vertu de l'article 42 du traité	11 janvier 1961
108	Rapport de M. Charpentier - commission de l'agriculture - sur l'application d'un système de prélèvements aux échanges commerciaux de produits agricoles	12 janvier 1961
109	Rapport de M. Thorn - commission de l'agriculture - ayant pour objet la détermination de critères objectifs pour l'établissement de systèmes de prix minima et pour la fixation de ces prix	16 janvier 1961
110	Proposition de résolution de MM. Alric, Battista, Boscary-Monsservin, van der Goes van Naters, Plevén et Poher relative à la création d'une commission temporaire spéciale chargée de préparer l'avis de l'Assemblée sur le projet d'accord d'association de la Grèce avec la C.E.E.	16 janvier 1961
111	Rapport de M. Martin Schmidt - commission de l'agriculture - ayant pour objet la consultation demandée à l'Assemblée parlementaire européenne par le Conseil de la Communauté économique européenne sur un premier règlement concernant l'application de certaines règles de concurrence à la production et au commerce des produits agricoles en vertu de l'article 42 du traité	20 janvier 1961
112 (1)	Consultation demandée à l'Assemblée parlementaire européenne par le Conseil de la Communauté économique européenne sur la proposition de la Commission relative à une décision du Conseil prévoyant la perception d'une taxe à l'importation dans un État membre de certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles	26 janvier 1961
113	Rapport complémentaire de M. Thorn - commission de l'agriculture - sur la détermination de critères objectifs pour l'établissement de systèmes de prix minima et pour la fixation de ces prix	20 janvier 1961
114	Rapport complémentaire de M. Charpentier - commission de l'agriculture - sur l'application d'un système de prélèvements aux échanges commerciaux de produits agricoles	20 janvier 1961

(1) Document paru sous la responsabilité du Conseil. Les exemplaires édités sous forme de documents de séance de l'Assemblée parlementaire européenne sont réservés exclusivement aux membres de l'Assemblée.

B. Débats

1960-1961

Document	Titre	Date
26	Compte rendu in extenso des séances de la session de mars-avril 1960	Septembre 1960
27	Table nominative de la session de mars-avril 1960	Décembre 1960
28	Compte rendu in extenso des séances de la session de mai 1960	Octobre 1960
29	Table nominative de la session de mai 1960	Février 1961
30	Compte rendu in extenso des séances de la session de juin-juillet 1960	Novembre 1960
31	Table nominative de la session de juin-juillet 1960	Décembre 1960
32	Compte rendu in extenso des séances de la session d'octobre 1960	Mars 1961
33	Table nominative de la session d'octobre 1960	(*)
34	Compte rendu in extenso des séances de la session de novembre 1960	(*)
35	Table nominative de la session de novembre 1960	(*)
36	Compte rendu in extenso des séances de la session de janvier 1961	(*)
37	Table nominative de la session de janvier 1961	(*)
38	Table analytique des débats de l'année 1960-1961	(*)

(*) Paraîtra dans le courant de l'année 1961.

COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

AVIS DE CONCOURS GÉNÉRAUX

COMMUNIQUÉ

Les dispositions du statut du personnel, mises en application le 1^{er} juillet 1956, prévoient que les concours de recrutement sont précédés d'un appel public de candidatures qui définit la nature et les conditions de l'emploi et qui est publié au Journal officiel des Communautés européennes.

Cette disposition implique que seules peuvent être prises en considération les candidatures présentées en réponse à l'appel public fait pour un emploi déterminé.

En conséquence, les candidatures reçues par les institutions antérieurement à cet appel de candidatures ne sauraient entrer d'office en compétition, quelles que soient les qualifications attestées.

Les personnes qui auraient déjà fait acte de candidature dans les services des institutions de la Communauté et qui désireraient participer aux concours de recrutement désormais ouverts sont donc invitées à renouveler leur candidature au(x) poste(s) pour le(s)quel(s) elles possèdent les titres et qualifications requis.

DISPOSITIONS COMMUNES AUX CONCOURS DE RECRUTEMENT DONT LES AVIS SONT PUBLIÉS DANS LE «JOURNAL OFFICIEL» PAR LES INSTITUTIONS DES COMMUNAUTÉS

I. Conditions générales à remplir par les candidats

Les candidats, pour être nommés à un emploi dans l'une des institutions des Communautés européennes, doivent remplir les conditions décrites ci-dessous conformément aux dispositions du statut du personnel:

1. Être ressortissant d'un des pays visés à l'article 79 ⁽¹⁾ du traité, sauf dérogation exceptionnelle par décision de l'autorité investie du pouvoir de nomination, et y jouir de ses droits civiques;
2. Se trouver en position régulière au regard des lois de recrutement qui lui sont applicables en matière militaire;
3. Offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice de ses fonctions;
4. Avoir satisfait au concours de recrutement sur titres ou sur épreuves;
5. Ne pas être atteint d'une infirmité ou maladie susceptible de le gêner dans l'exercice de ses fonctions ou de présenter un danger pour les autres agents.

Les agents sont choisis sans distinction de race, de croyance ou de sexe.

II. Procédure

La procédure des concours de recrutement est fixée comme suit par l'annexe II du statut du personnel:

- les candidats doivent remplir un formulaire dont les termes sont arrêtés par l'autorité investie du pouvoir de nomination;
- les candidats peuvent être requis de fournir tous documents ou renseignements complémentaires;

pour chaque concours, un jury est nommé par l'autorité investie du pouvoir de nomination;

la liste des candidats qui répondent aux conditions fixées par l'avis de concours est arrêtée après examen des dossiers;

le jury procède ensuite à l'examen des titres des candidats inscrits sur cette liste;

en cas de concours sur épreuves, tous les candidats inscrits sur cette liste sont admis aux épreuves;

en cas de concours sur titres, le jury désigne sur cette liste les candidats retenus pour un examen complémentaire;

en cas de concours mixte, sur titres et sur épreuves, le jury désigne sur cette liste les candidats admis aux épreuves définitives.

(1) Actuellement les pays visés à l'article 79 du traité sont les territoires de:

- la république fédérale d'Allemagne,
- la Belgique,
- la France,
- l'Italie,
- le Luxembourg,
- les Pays-Bas.

Les langues officielles des Communautés sont actuellement: l'allemand, le français, l'italien et le néerlandais.

Les travaux du jury sont secrets.

Au terme de ses travaux, le jury établit une liste des candidats aptes aux fonctions du poste à pourvoir. Cette liste, qui comporte un nombre au moins double du nombre de postes à pourvoir, est soumise à l'autorité investie du pouvoir de nomination qui désigne le(s) candidat(s) à recruter.

III. Stage

Tout agent, à l'exception des agents des grades 1 et 2, est tenu d'effectuer un stage de six mois et ne peut être nommé fonctionnaire titulaire que si les résultats du stage sont favorables.

Cette disposition n'est pas applicable pour le moment aux agents recrutés sous contrat communautaire.

IV. Rémunération

La rémunération comprend:

1. Un traitement de base,
2. Une indemnité de résidence égale à 15 % de la rémunération de base,
3. Sous certaines conditions, une indemnité de séparation égale à 20 % du traitement de base,
4. S'il y a lieu, l'allocation de chef de famille égale à 5 % de la rémunération de base et une allocation mensuelle correspondant à frb. 833,— par enfant à charge.

AVIS DE CONCOURS N° CJ/12

Un concours général est ouvert pour le recrutement

D'UN CAISSIER-COMPTABLE AU SERVICE FINANCIER DE LA COUR DE JUSTICE

I. Nature des fonctions:

Participation à tous les travaux comptables du service financier, notamment aux opérations de caisse et de banque, ainsi qu'à la préparation mécanographique de feuilles de paye du personnel avec tous les documents qui en découlent (sécurité sociale).

II. Traitement:

Le traitement mensuel de base de début sera fixé entre frb. 12.425,— et frb. 15.800,— selon l'âge, les

qualifications et l'expérience, augmenté des allocations et indemnités prévues par les statut et règlement du personnel de la Communauté.

III. Concours:

Ce concours aura lieu sur titres.

- 1) *Titres ou diplômes requis — Niveau d'expérience demandé:*

Études secondaires, commerciales ou comptables sanctionnées par un diplôme.

5 années minimum de pratique comptable dans une institution internationale, administration nationale, institut bancaire ou entreprise commerciale.

Les candidats retenus seront convoqués pour un colloque portant sur des questions relatives aux opérations définies sub. I. Les entretiens se dérouleront principalement dans la langue allemande et accessoirement dans une ou plusieurs des langues de la Communauté au choix du candidat.

2) *Age*: 25 à 35 ans environ.

Report de la limite d'âge: pour les agents au service de l'institution et visés à l'article 2 du statut du personnel de la Communauté, la limite d'âge maxima est augmentée de la durée des services calculée selon les dispositions de l'article 49 du règlement général de la Communauté.

3) *Connaissances linguistiques*: Connaissance approfondie de la langue allemande et connaissance satisfaisante d'une ou plusieurs autres langues de la Communauté.

4) Justifier remplir les conditions prévues par l'article 27 du statut du personnel de la Communauté et par l'article 8 de l'annexe II à ce statut, qui sont reprises sous la rubrique «Dispositions communes» dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes*.

Les candidats qui désirent prendre part au concours doivent adresser avant le 17 avril 1961 une demande écrite rédigée sur papier libre à M. le Greffier de la Cour de justice, 12, rue de la Côte-d'Eich, à Luxembourg. Cette demande devra mentionner clairement outre les nom, prénoms, adresse et nationalité, le *numéro de concours*. Il est recommandé de n'envoyer aucun document avant réception de la lettre qui précisera les formalités à remplir pour la constitution du dossier de candidature.

AVIS DE CONCOURS N° CJ/13

Un concours général est ouvert pour le recrutement

D'UN ASSISTANT-ADJOINT DANS LE SERVICE INTÉRIEUR DE LA COUR DE JUSTICE

I. *Nature des fonctions*:

- Assistance du chef du service dans les achats et marchés, les relations avec les fournisseurs, les publications et impressions.
- Surveillance et contrôle du personnel d'exécution et du parc automobile.

II. *Traitement*:

Le traitement mensuel de base de début sera fixé entre frb. 8.700,— et frb. 11.200,— selon l'âge, les qualifications et l'expérience, augmenté des allocations et indemnités prévues par les statuts et règlements de la Communauté.

III. *Concours*:

Ce concours aura lieu sur titres.

Il sera ouvert aux candidats qui justifient remplir les conditions suivantes et dont la candidature sera retenue par le jury:

1) *Titres — Niveau d'expérience demandé*:

Études secondaires ou formation équivalente.
Expérience d'au moins 5 ans dans une entre-

prise ou une organisation nationale, internationale ou privée correspondant à des activités dans le domaine administratif analogues aux fonctions définies ci-dessus en I.

2) *Age*: 25 à 35 ans environ.

Report de la limite d'âge: pour les agents au service de l'institution et visés à l'article 2 du statut du personnel de la Communauté, la limite d'âge maxima est augmentée de la durée des services calculée selon les dispositions de l'article 49 du règlement général de la Communauté.

3) *Connaissances linguistiques*: Connaissance approfondie de la langue française et connaissance satisfaisante d'une ou plusieurs autres langues de la Communauté.

4) Justifier remplir les conditions prévues par l'article 27 du statut du personnel de la Communauté et par l'article 8 de l'annexe II à ce statut, qui sont reprises sous la rubrique «Dispositions communes» dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes*.

Les candidats qui désirent prendre part au concours doivent adresser avant le 17 avril 1961 une demande écrite rédigée sur papier libre à M. le Greffier de la Cour de justice, 12, rue de la Côte-d'Eich, à Luxembourg. Cette demande devra men-

tionner clairement outre les nom, prénoms, adresse et nationalité, le *numéro de concours*. Il est recommandé de n'envoyer aucun document avant réception

tion de la lettre qui précisera les formalités à remplir pour la constitution du dossier de candidature.

AVIS DE CONCOURS N° CJ/14

Un concours général est ouvert pour le recrutement

D'UNE SECRÉTAIRE STÉNO-DACTYLO D'EXPRESSION FRANÇAISE

dans le grade XII de la catégorie C.

I. Nature des fonctions:

- Prise de textes en sténographie ou sténotypie
- Travaux de secrétariat et sténographie ou sténotypie de conférence pour le secrétariat de la commission des présidents.

II. Traitement:

Le traitement annuel de base de début sera fixé entre 1.560 et 2.040 unités de compte A.M.E., selon l'âge, les qualifications et l'expérience, augmenté des allocations et indemnités prévues par les statuts et règlements du personnel de la Communauté. Une unité de compte A.M.E. = contrevaletur d'un dollar U.S.A.

III. Concours:

Ce concours aura lieu sur titres et épreuves.

Il sera ouvert aux candidats qui justifient remplir les conditions suivantes et dont la candidature sera retenue par le jury:

1) Titres ou diplômes requis:

Études moyennes ou secondaires ou formation équivalente. Pour être acceptée, la candidature devra être appuyée d'un diplôme de:

- sténographie ou sténotypie,
- dactylographie,
- secrétariat.

2) Age: avoir 20 ans au moins et 30 ans au plus au 1^{er} janvier 1961.

Report de la limite d'âge: pour les agents au service de l'Institution et visés à l'article 2, chiffre 3, du statut du personnel de la Communauté, la limite d'âge supérieure est augmentée de la durée des services calculée selon les dispositions de l'article 49 du règlement général de la Communauté; pour les agents en service

à l'Institution, et visés à l'article 2, chiffres 2 et 4, la limite d'âge supérieure ne s'applique pas.

- 3) *Connaissances linguistiques*: avoir une connaissance parfaite de la langue française et une connaissance suffisante d'une autre langue de la Communauté. La connaissance d'autres langues de la Communauté sera prise en considération.
- 4) Justifier remplir les conditions prévues par l'article 27 du statut du personnel de la Communauté et par l'article 8 de l'annexe II à ce statut, qui sont reprises sous la rubrique «Dispositions communes» dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes*.

IV. Nature des épreuves:

Première épreuve obligatoire:

Prise en sténographie ou sténotypie d'un texte dicté en langue française pendant 5 minutes et transcription dactylographiques de ce texte:

vitesse moyenne: 100 mots par minute,

transcription: 45 minutes.

Deuxième épreuve obligatoire:

Travaux dactylographiques pour le secrétariat de la commission des présidents. Durée: 1 heure.

Troisième épreuve obligatoire:

Transcription directe à la machine d'un texte dicté dans une deuxième et éventuellement une troisième langue de la Communauté au choix des candidates.

V. Cotation des épreuves:

Les épreuves seront cotées de 0 à 20.

Coefficient: Les notes des épreuves seront affectées du coefficient 1.

Les candidates qui désirent prendre part au concours doivent adresser avant le 17 avril 1961 une demande écrite rédigée sur papier libre à M. le Greffier de la Cour de justice, 12, rue de la Côte-d'Eich, à Luxembourg. Cette demande devra mentionner clairement outre les nom, prénoms, adresse et nationalité, le *numéro de concours*. Il est recommandé de n'envoyer aucun document avant réception de la lettre qui précisera les formalités à remplir pour la constitution du dossier de candidature.

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LE COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

INFORMATIONS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(Modifications intervenues depuis la publication au Journal officiel des Communautés européennes n° 25, du 18 avril 1959)

Le Comité économique et social de la Communauté économique européenne et de la Communauté de l'énergie atomique, conformément à la procédure prévue à l'article 54 de son règlement intérieur concernant la révision dudit règlement, a adopté à l'unanimité les modifications de l'article 3, dont ci-après le nouveau libellé:

«Le bureau du Comité économique et social se compose de seize membres dont un président et deux vice-présidents.

La composition du bureau tiendra compte de la représentation des pays membres et des différentes catégories de la vie économique et sociale représentées au sein du comité.

Sauf avis contraire préalablement exprimé par le comité à la majorité des deux tiers, le président sera alternativement choisi parmi les membres représentant les employeurs, les travailleurs et les autres catégories économiques et sociales.

Les vice-présidents seront choisis parmi l'une ou l'autre des catégories économiques et sociales auxquelles n'appartient pas le président.

La composition du bureau sera publiée au «Journal officiel des Communautés européennes».

Les vice-présidents suppléent le président en cas d'absence. L'ordre de suppléance est établi par le bureau.

Le bureau est convoqué par le président soit d'office, soit à la demande de six de ses membres.

En cas de partage des voix lors de votes au sein du bureau, la voix du président est prépondérante».

Le nouveau texte est entré en vigueur après approbation par les Conseils, intervenue lors de leurs sessions respectivement des 15 et 16 novembre 1960 et 30 et 31 janvier 1961.

COMPOSITION DU BUREAU DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

(Modification intervenue depuis la publication au Journal officiel des Communautés européennes n° 69, du 11 novembre 1960)

Le Comité économique et social de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique, lors de sa XIII^e session, tenue les 29 et 30 novembre 1960, en application de la nouvelle disposition de l'article 3, alinéa 1, de son règlement intérieur, portant de 15 à 16 le nombre des membres du bureau, entrée en vigueur par approbation des Conseils en date des 15 et 16 novembre 1960, et conformément à la procédure prévue à l'article 4 de son règlement intérieur, a procédé à l'élection de

M. Tanoh Lambert Amon

comme seizième membre de son bureau.

REMPLACEMENT DE MEMBRES DE DIFFÉRENTES SECTIONS SPÉCIALISÉES

Le Comité économique et social de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique, lors de sa XIV^e session, tenue les 1^{er} et 2 février 1961,

considérant qu'un siège était devenu vacant au sein de la section spécialisée pour les questions économiques, de la section spécialisée pour les transports et de la section spécialisée nucléaire pour les problèmes sociaux et sanitaires et pour l'enseignement, à la suite de la démission présentée par M. Rosenberg en qualité de membre de ces sections, en raison de son élection comme président du Comité économique et social,

tenant compte des candidatures présentées en application des dispositions des articles 9 et 10 de son règlement intérieur,

a nommé:

M. W. Gefeller, membre de la section spécialisée pour les questions économiques,

M. H. Beermann, membre de la section spécialisée pour les transports,
M. O. Brenner, membre de la section spécialisée nucléaire pour les
problèmes sociaux et sanitaires et pour l'enseignement,

en remplacement de M. Rosenberg, président en exercice du Comité économique
et social, pour la durée restant à courir du mandat actuel des conseillers du
Comité.

Le Comité économique et social de la Communauté économique européenne
et de la Communauté européenne de l'énergie atomique, lors de sa XIV^e session,
tenue les 1^{er} et 2 février 1961,

considérant qu'un siège était devenu vacant au sein de la section spécialisée
pour les transports à la suite de la démission présentée par M. Gefeller en
qualité de membre de cette section,

tenant compte des candidatures présentées,

en application des dispositions des articles 9 et 10 de son règlement
intérieur,

a nommé:

Mme Maria Weber, membre de la section spécialisée pour les transports,

en remplacement de M. Gefeller, pour la durée restant à courir du mandat
actuel des conseillers du Comité.

COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Recueil de la jurisprudence de la Cour

Le Recueil est édité, dans les langues officielles, sous forme de fascicules.

Prix d'abonnement:

Volume VI (1960):	N.F. 30,— (frb. 300,—)
Volume VII (1961):	N.F. 30,— (frb. 300,—)

Volumes déjà parus:

Volume I (1954—1955):	N.F. 11,80 (frb. 120,—)
Volume II (1955—1956):	N.F. 19,60 (frb. 200,—)
Volume III (1956—1957):	N.F. 11,80 (frb. 120,—)
Volume IV (1958):	N.F. 19,60 (frb. 200,—)
Volume V (1959):	N.F. 25,— (frb. 250,—)

Paraîtra prochainement:

Tables des volumes I à V:	N.F. 20,— (frb. 200,—)
---------------------------	------------------------

L'édition française est en vente chez les libraires et aux adresses suivantes:

Belgique:	S. A. Établissements Émile Bruylant, 67, rue de la Régence, Bruxelles.
France:	Édition du Recueil Sirey, 22, rue Soufflot, Paris (V ^e).
Luxembourg:	Services des publications des Communautés européennes, 2, place de Metz, Luxembourg.